

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-11-04

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 09
Pouvoir : 02
Votant : 11

L'an deux mil vingt quatre
Le 20 novembre à vingt heures,

Date de la convocation 14 novembre 2024

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel DREVET ; Dominique FLACHER ; Florence MANDON ; Pascale CHOTEL ; Sylvie SABATIER ; Marcel BERTHIER ; Sébastien GUILLAUD ; Annie PIGNEDE, Philippe PELLET.

Excusés : Maurice BONNET-PIRON donne pouvoir à Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Sébastien GUILLAUD, Albane PINEDE, Jean-Michel PIDOLOT.

Secrétaire de séance : Annie PIGNEDE

N° INSEE : 38512

Mairie de TRAMOLE

Exercice 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
2024-11-04

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Date de convocation :	14/11/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	13	Pour:	11
Nombre de membres présents :	09	Contre:	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

Objets : DECISION MODIFICATIVE N°03

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131-041: Bâtiments publics	5 542,00	203-041 – frais d'étude	120 631,00
231-041: Immos corporelles en cours	115 089,00		
TOTAL	120 631,00		120 631,00

Certifié exécutoire par DREVET Jean-Michel, Le Maire, compte tenu de la transmission sous- préfecture, le 22/11/2024 et de la publication

A TRAMOLE, le 20/11/2024



Mairie de TRAMOLE - Principal - DM - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/11/2024



Présenté par DREVET Jean-Michel (1),

A Tramolé, le 20/11/2024

Délibéré par l'assemblée de la commune de (2), réunie en session ordinaire

A Tramolé, le 20/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante de la commune de (2),(3).

Certifié exécutoire par DREVET Jean-Michel (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Tramolé, le 20/11/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.